



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU CENTRE LITTORAL

l'agglo

DELIBERATION N° 172/2024/CACL

DE LA SEANCE PLENIERE DU JEUDI 19 DECEMBRE 2024 A 09H00
AU SIEGE SOCIAL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL

PORTANT APPROBATION DE LA DECISION MODIFICATIVE N° 3 DU BUDGET ASSAINISSEMENT (M49) – EXERCICE 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 49
Nombre de Procurations : 5

Nombre de Conseillers Présents : 32
Date de convocation : 28 novembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi dix-neuf décembre à neuf heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral (CACL), se sont réunis pour la tenue d'une séance plénière au siège social de la CACL, sous la présidence de Monsieur Serge SMOCK.

ETAIENT PRÉSENTS : ADELSON Gilles — BAFU Serge - BELIZAIRE Julner – BIDIU CEPRIKA Ruth – CALUMEY Louis-Mike – CASTOR Daniel – CHEN-TUNG Kenny – CHINON Claire – CIPPE Albanie – CLERVAUX Xavier – COLIN Nadine – DELAR Seedna - DIMANCHE Corinne - DUBOUILLE Michel – ELIBOX Thierry – FELIX Serge – GRISET KHAN Farah – JACQUES Sandrine – JEAN Elaine – LECANTE Patrick – LOE-MIE Roland – PAUL Hélène – PLENET Claude – PREVOT-BOULARD Stéphanie – ROBINSON Anne-Michèle – ROBO Magali – SERVIUS Hélène – SILEBER Rolande – SMOCK Serge – TORVIC Eliodore – TROCHIMARA Sandra – VICTOR Patricia

PROCURATIONS : Pascal BRIQUET procuration à CLERVAUX Xavier – DAOUDI Yahya à CASTOR Daniel - LY Phong à Serge SMOCK – MILZINK-CINCINAT Yolande à Thierry ELIBOX - Siger Corinne à TORVIC Eliodore -

ETAIENT ABSENTS : AZER Monique – BERTONI Dominique - CHAMBRIER Jean-Philippe – CLIFFORD Liser — EPAILLY Eugène – Christian FAUBERT – GASPARD Teed – GOVINDIN Nestor – LEONCE Chester – MANCEE Mikaël – NAISSO Tineffa – RINO Axel –

SECRETARE DE SEANCE : Corine DIMANCHE

POUR 32	ADELSON Gilles — BAFU Serge - BELIZAIRE Julner – BIDIU CEPRIKA Ruth – CALUMEY Louis-Mike – CASTOR Daniel – CHEN-TUNG Kenny – CHINON Claire – CIPPE Albanie – CLERVAUX Xavier – COLIN Nadine – DELAR Seedna - DIMANCHE Corinne - DUBOUILLE Michel – ELIBOX Thierry – FELIX Serge – GRISET KHAN Farah – JACQUES Sandrine – JEAN Elaine – LECANTE Patrick – LOE-MIE Roland – PAUL Hélène – PLENET Claude – PREVOT-BOULARD
---------	--

	Stéphanie – ROBINSON Anne-Michèle – ROBO Magali – SERVIUS Hélène – SILEBER Rolande – SMOCK Serge – TORVIC Eliodore – TROCHIMARA Sandra – VICTOR Patricia Procurations (5) : Pascal BRIQUET procuration à CLERVAUX Xavier – DAOUDI Yahya à CASTOR Daniel - LY Phong à Serge SMOCK – MILZINK-CINCINAT Yolande à Thierry ELIBOX - SIGER Corinne à TORVIC Eliodore -
0 CONTRE	
0 ABSTENTION	

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 698/2D/2B en date du 9 juin 1997 portant création de la C.C.C.L. ;

Vu l'Arrêté Préfectoral modificatif N°1 n° 316/2D/1B du 21 février 2005 portant extension des compétences ;

Vu l'Arrêté Préfectoral modificatif N° 3179/2D/1B du 5 décembre 2007 portant définition de l'intérêt communautaire de la communauté de communes du centre littoral ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 312/2D/1B du 18 février 2008 portant transfert de la compétence des déchets ménagers à la communauté de communes du centre littoral ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 1001/ SG/2D/1B du 18 mai 2009 portant transfert de la compétence réalisation et gestion d'une fourrière animale ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 436-1/SG/2D/1B du 18 mars 2011 portant transfert de compétences, en vue de la création ultérieure d'une Communauté d'Agglomération ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 2060/SG-2D-1B/2013 du 19 novembre 2013 relatif aux modalités financières définitive accompagnant le transfert de la compétence « transport scolaire » du Conseil général de la Guyane à la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 2134/SG/2D/1B en date du 23 décembre 2011 portant transformation de la CCCL en Communauté d'Agglomération modifié ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 154-CBC-20 du 29 juillet 2020 portant approbation des compétences transférées et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral

Vu la délibération N°01/2011/CCCL du 03 mars 2011 relative au mode de gestion et fixe l'étendue des missions de service ;

Vu la délibération N° 117/2016/CACL du 29 septembre 2016 portant modification des statuts de la CACL ;

Vu la Délibération N° 02/2024/CACL du 26 janvier 2024 actant la tenue du débat sur les orientations budgétaires de 2024 ;

Vu la Délibération N° 22/2024/CACL du 22 mars 2024 approuvant le Compte de Gestion du budget assainissement collectif (M49) de l'exercice 2023 ;

Vu la Délibération N° 27/2024/CACL du 22 mars 2024 approuvant le Compte Administratif du budget assainissement collectif M14 de l'exercice 2023 ;

Vu la Délibération N° 32/2024/CACL du 22 mars 2024 portant affectation de résultat 2023 du budget assainissement collectif (M49) de l'exercice 2023 ;

Vu la Délibération N° 37/2024/CACL du 22 mars 2024 portant approbation du budget assainissement collectif (M49) de l'exercice 2023 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49 applicable à ce budget annexe ;

Vu l'avis favorable de la Commission Finances et Fiscalité du lundi 9 décembre 2024 ;

Vu l'avis favorable de la réunion du Bureau du mercredi 15 décembre 2024 ;

Vu le Rapport N° 172/2024/CACL relatif à l'approbation de la décision modificative N° 3 du budget assainissement collectif (M49) – exercice 2024 ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, et après en avoir délibéré,

DECIDE

ARTICLE 1^{ER}

De prendre acte du **Rapport N° 172/2024/CACL** du Président relatif à l'approbation de la décision modificative N° 3 du budget assainissement collectif (M49) – exercice 2024.

ARTICLE 2

D'approuver la décision modificative N° 3 du budget assainissement collectif (M49) comme présentée ci-après :

DM N°3					
	Fonctionnement		Investissement		
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	
Total reports et reprises	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Reports	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Reprises	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total proposé	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Réal et mixte	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Ordre	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total voté	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Réal et mixte	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Ordre	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total général					
Total budget demandé	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total budget proposé	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total budget voté	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

ARTICLE 3

D'autoriser le Président à procéder à toutes les inscriptions budgétaires nécessaires et correspondantes.

ARTICLE 4

D'autoriser le Président sur ces bases, à signer tous les documents administratifs et comptables à intervenir dans la conduite de cette opération et à entreprendre toutes les démarches qui seront nécessaires au règlement de cette affaire.

Mention des voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Cayenne sis 7 Rue Victor Schœlcher – 97300 Cayenne dans un délai de deux mois suivant sa publication ou son affichage.

Fait et délibéré à Matoury, en séance publique,
Le jeudi 19 décembre 2024

POUR EXTRAIT ET CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL

Serge SMOCK